© Drogues Info Service - 1 juin 2025

Vos questions / nos réponses

test cannabis

Par Profil supprimé Postée le 29/05/2010 19:32

> bonjour,
> J'utilise tout les jours mon véhicule pour mon travail en tant que commercial depuis maintenant 11 ans. Je suis fumeur occasionnel de cannabis (1 à 2 par semaine) le soir chez moi devant la TV quand les enfants sont couchés. Il est hors de question de consommer pendant une journée de travail, ou même une journée ou je dois prendre mon véhicule (pareil pour l'alcool ne serais-ce qu'un verre).
> D'aprés certaines personnes, si je subis un contrôle routier je serais contrôlé positif au cannabis même 24 heures plus tard... et donc amende, garde à vue, retrait de permis... (et donc perte de travail)
> Pouvez-vous me donner quelques renseignement à ce sujet svp?
> merci

Mise en ligne le 31/05/2010

Bonjour,

En cas de contrôle routier, vous pouvez en effet être contrôlé positif dans les urines, car le cannabis y est dépistable pendant 3 à 5 jours en cas d'usage occasionnel.

Cependant, l'infraction au titre de la conduite n'est constituée que si le premier dépistage positif est confirmé par un dépistage sanguin. Le délai de positivité dans le sang est de 6 à 24 heures.

En cas de dépistage sanguin positif, vous êtes passible d’une peine maximum de deux ans de prison et de 4500 euros d’amende, ainsi que du retrait de 6 points du permis de conduire et d'une suspension ou d'une annulation du permis pour une durée de 3 ans au plus.

Pour en savoir plus, nous vous invitons à consulter le lien ci-dessous.

Bien cordialement.

En savoir plus :

- Le dépistage et la circulation